



Information presse

Erasmus : Flightright conseille les étudiants français

Paris, le 8 octobre 2018. En cette nouvelle année universitaire 2018/2019, des dizaines de milliers d'étudiants français se rendront dans différents pays européens pour y suivre leurs études dans le cadre du programme Erasmus. Flightright, la référence européenne pour les droits des passagers aériens, dresse le palmarès des pays accueillant les plus d'erasmusiens français et délivre ses conseils pour voyager sereinement.

Les Français, au 1^{er} rang des étudiants Erasmus

Avec **plus de 40 000 étudiants**, la France est le pays européen **qui comptabilise le plus de participants** au programme Erasmus. Les universités **d'Espagne, du Royaume-Uni, d'Allemagne, d'Italie, d'Irlande et de Suède** sont d'ailleurs leurs destinations préférées. Grâce à ce programme, ils peuvent suivre des cours dans une université européenne et bénéficier d'une **bourse d'études d'un montant mensuel compris entre 200 et 400 euros**. Rappelons que les billets d'avion pour se rendre dans leur université d'accueil demeurent à leur charge ; après l'hébergement, ce poste représente un coût non négligeable dans le budget serré d'un étudiant. En cas d'annulation de vol, ils devront ainsi payer des frais imprévus, sans aucun soutien financier de leur université ou du programme Erasmus.

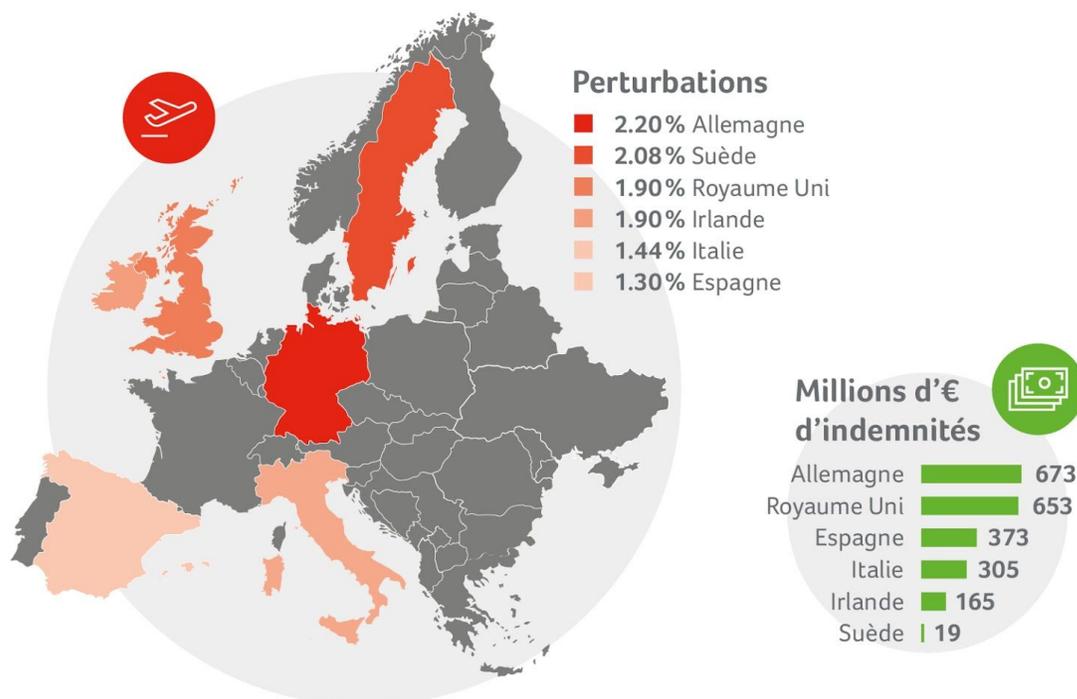
Faire valoir ses droits en cas de retard ou d'annulation de vol

Ainsi, plus que jamais, Flightright rappelle que les étudiants, en tant que passagers aériens, ont des droits à faire respecter et par conséquent, la possibilité de demander **une indemnisation en cas d'annulation ou de retard de leur vol de plus de 3 heures**. En revanche, la compagnie aérienne doit être responsable de l'incident, qui ne doit pas relever de « circonstances extraordinaires », telles que les conditions météorologiques ou les grèves des contrôleurs aériens.

Le montant de la compensation varie entre 250 € et 600 €, en fonction de la distance parcourue, et non du prix du billet, quelle que soit la compagnie aérienne (compagnie régulière ou low cost), la réglementation est la même. **L'indemnisation est alors directement versée au passager, quel que soit l'acheteur du billet.**

Pays européens avec le plus d'étudiants « Erasmus » français

Taux de perturbations* et indemnités dues** dans le ciel européen · Année académique 2017/2018***



* Pour calculer les perturbations aériennes nous prenons en compte les annulations et retards de 3 heures et plus au départ des pays concernés.

** Hypothèse calculée sans prendre en considération les causes de ces perturbations, sur une moyenne de 161 passagers par vol affecté et de 250 € d'indemnisation par passager.

*** du 01/09/2017 au 30/06/2018

Durant l'année scolaire 2017-2018, les aéroports allemands ont subi 2,2% de perturbations, les aéroports suédois 2%, les aéroports britanniques et irlandais 1,9%, les aéroports italiens avec environ 1,5% et enfin les aéroports espagnols 1.3 %¹.

¹Pour calculer les perturbations aériennes nous prenons en compte les annulations et retards de 3 heures et plus au départ des pays concernés

Si au cours de l'année universitaire 2017/2018,
l'ensemble des étudiants touchés par des annulations
et des retards avaient fait une demande, le montant des
indemnités serait de plus de 2 milliards d'euros, soit :

 673 millions en Allemagne

 653 millions au Royaume-Uni

 373 millions en Espagne

 305 millions en Italie

 165 millions en Suède

 19 millions en Irlande

5 conseils Flightright pour un voyage serein :

1. Vérifier que le vol ne coïncide pas avec une grève programmée
2. Conserver les billets, factures et cartes d'embarquement
3. Connaître ses droits en cas de retard, grève, annulation ou surbooking (collations, boissons, communication avec les proches et nuit d'hôtel)
4. Respecter les consignes en matière de poids et dimensions des bagages
5. Prendre en compte les restrictions des liquides dans les valises

À PROPOS DE FLIGHTRIGHT

Leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens, Flightright propose une technologie juridique de pointe permettant aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le Règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour réclamer et obtenir l'indemnisation due, allant de 250 à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu, à date, plus de 150 M€ en indemnisations pour ses clients. Flightright est également l'un des membres fondateurs de l'Association of Passenger Rights Advocates (APRA), créée en 2017 par les principaux portails de défense des droits des voyageurs. Cet organisme veille aux droits des passagers aériens dans toute l'Europe.

Contacts presse :

Aurore Escamilla

aescamilla@agence-profile.com

01 56 26 72 14

Mendrika Rabenjamina

[mrabenjamina@agence-profile.co](mailto:mrabenjamina@agence-profile.com)

[m](mailto:mrabenjamina@agence-profile.com)

01 56 26 72 24

Gabriel Destremaut

gabriel.destremaut@flightright.de